PARTICULIERS



VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2027

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

LOIRE HAUTE-LOIRE

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) Crédit Agricole en Ligne (CAEL)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Service d'alerte par SMS	0,35€/ALERTE REÇUE
Tenue de compte	2,00€/MOIS soit, pour information 24,00€/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard ou VISA	51,00€/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard ou VISA	50,00€/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre carte	18,90€/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,10€/OPÉRATION À PARTIR DU 3ÈME RETRAIT/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement SécuriCOMPTE et SécuriCOMPTE plus	24,00€/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale • En agence (format papier) • Par internet	 GRATUIT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention • Plafond par opération • Plafond journalier • Plafond mensuel	 8,00€ 16,00€ 80,00€

*Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs **P.2**

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte **P.5**

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Le change

Banque à distance **P.7**

Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

Vos moyens et opérations de paiement **P.8**

Cartes
Virements
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services **P.14**

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre EKO
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et Incidents **P.24**

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

Découverts et Crédits P.26

Découverts
Crédits à la consommation
Crédits immobiliers

Épargne et Placements financiers P.30

Épargne bancaire
Placements financiers

Offres pour les jeunes P.34

Opérations à l'étranger P.36

Chèque
Autres opérations

Assurances et Prévoyance P.36

Assurance pour vous et vos proches
Assurance pour vos biens
Assurance pour vous protéger au quotidien
Assurance Emprunteur
Assurance de la Banque au Quotidien

Succession P.39

Autres services P.40

Mon Sécuricoffre+
Protection des particuliers
Magazines

Résoudre un litige P.45

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Mise en place d'une autorisation de découvert passager	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	GRATUIT
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT



Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA classique ou instantané, (ces derniers pouvant être réalisés aux guichets ou à distance), des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	e.relevé[1]
Relevé quotidien	2,10€/MOIS	1,00€/MOIS
Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	4,10€/MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	5,10€/MOIS	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte	5,20€/RELEVE	2,60€/RELEVE
Relevé de compte par contrat plis séparés	5,20€/MOIS	5,20€/MOIS
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)		
Par trimestre	10,50€	
Par semestre	15,60€	
Par an	26,00€	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

[1] Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	**2,00€/MOIS**
Frais de gestion de compte inactif[1] ▲●	**30,00€/AN MAXIMUM**
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	**GRATUIT**

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	**GRATUIT**
Remise de chèque(s) ▲●	**GRATUIT**
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲●	
Dans une agence de la Caisse régionale Loire Haute-Loire	**5,60€**
Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible)	**GRATUIT**
Dans une autre agence d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole	**26,00€**
Retrait d'espèces de dépannage[2]	
Dans une agence de la Caisse régionale Loire Haute-Loire	**5,60€**
Dans une agence d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole	**26,00€**
Commande d'espèces en agence	
Dans une agence de la Caisse régionale Loire Haute-Loire	**5,60€**
Frais de location de coffre-fort	
Coffre avec valeur du contenu < à 5 000€	**69,00€/AN**
Coffre avec valeur du contenu < à 30 500€	**124,00€/AN**
Coffre avec valeur du contenu < à 152 500€	**253,00€/AN**
Coffre avec valeur du contenu < à 457 500€	**439,00€/AN**
Coffre location temporaire 1 mois	**52,00€/MOIS**

Frais de recherche de documents[3]

Recherche simple (10 documents)	**20,50€**
Recherche complexe (+ 10 documents)	**Selon devis**
Mise à disposition des documents	
En version électronique	**GRATUIT**
En version papier	**1,60€/PAGE**



Bon à savoir !

Pour toute demande de plus de 10 documents, un devis préalable sera établi.

Le Change

	Billets de banque
	Autres devises
Achat	**5,30€**
Vente	**5,30€**

[1] Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

[2] Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Loire Haute-Loire ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

[3] Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par internet CAEL Initial [1] Service de banque à distance par Internet permettant aux clients non bancaire détenteur d'un contrat IARD de le consulter en ligne.	GRATUIT
Service de banque à distance par internet - CAEL Vision[1] Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique.	GRATUIT
Service de banque à distance par Internet - CAEL Gestion [1] Services inclus dans Vision + virements externes SEPA	GRATUIT
Service de banque à distance par Internet - CAEL Gestion + [1] Services inclus dans Gestion + accès à l'espace Bourse	GRATUIT
Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne	
Offre Bourse Initial	GRATUIT
Offre Bourse Intégral	
• À partir de 12 ordres par an	GRATUIT
• Moins de 12 ordres par an	96,00€/AN
Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 31, rubrique placements financiers	
Service d'agrégation de comptes [1] Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques	GRATUIT
Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :	
• Notre site internet www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire	
• Nos applications mobiles - Ma Banque [2]	TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS
- Envoyer de l'argent avec Wero [3] - Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin [4]	GRATUIT

GARDONS LE CONTACT !

Internet : www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire

Application : Ma Banque [2] disponibles sous les stores. Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Banque [2], hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole en Ligne.

Téléphone : 04 77 042 043 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (jusqu'à 17h le mardi) et le samedi de 8h30 à 13h. Prix d'un appel local depuis un téléphone fixe en France Métropolitaine. Hors surcoût éventuel, selon opérateur.

[1] Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

[2] Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne.

[3] Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisés. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500€ par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero. Condition en vigueur au 02/06/2025.

[4] Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

Alerte écopage (mensuelle)	0,35€/MOIS
Alerte temps réel de gestion (uniquement par SMS)	0,35€/ALERTE
Alerte achat à distance	0,35€/ALERTE
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,35€/ALERTE
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,35€/MOIS
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,35€/ALERTE
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	0,35€/MOIS
Mini-relevés (hebdomadaire)	2,15€/ALERTE

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Alerte solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait

CATÉGORIES DE CARTE	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- L'autre carte ▲●	18,90€/AN	
- Mastercard à autorisation systématique	39,80€/AN	
- Eko Mastercard	39,80€/AN	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique)	24,00 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à contrôle de solde)		
- Standard Mastercard	51,00€/AN	
- Visa Classic	51,00€/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Standard Mastercard et ASSE	51,00€/AN	50,00€/AN
- Visa Classic	51,00€/AN	50,00€/AN
- Gold Mastercard	150,00€/AN	146,00€/AN
- Visa Premier	150,00€/AN	146,00€/AN
- World Elite Mastercard		334,00€/AN
- Visa Infinite		334,00€/AN

Cotisation carte (suite)

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable (carte de paiement internationale)

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Standard Mastercard Cartwin[1]	51,00€/AN	50,00€/AN
Gold Mastercard Cartwin[1]	150,00€/AN	146,00€/AN

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence[2]	GRATUIT
Libre Service Bancaire[3]	17,50€/AN

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter	51,00€/AN



Bon à savoir !

Le logo indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (sauf l'Autre carte), réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère dès la première cotisation.

[1] Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CREDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.
Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT ». carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.
Le montant de la cotisation est hors cout du crédit.
[2] Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.
[3] Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse Régionale.

Paiement par carte

Paiement par carte en euro[1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT
Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	
• Frais fixes	0,42€/OPÉRATION
• Frais variables	2,70% DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de conversion monétaire[2]	
Autres paiements par carte[3]	
• Frais fixes	0,42€/OPÉRATION
• Frais variables	2,70% DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de change éventuels	

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro[1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte	GRATUIT ▲●	1,10€/RETRAIT DÈS LE 1ER RETRAIT
Mastercard à autorisation systématique	GRATUIT	1,10€/RETRAIT À PARTIR DU 3ÈME RETRAIT/MOIS
- Eko Mastercard - Mastercard Globe Trotter	GRATUIT	1,10€/RETRAIT A PARTIR DU 3ÈME RETRAIT/MOIS
- Standard Mastercard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin	GRATUIT	1,10€/RETRAIT À PARTIR DU 3ÈME RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - World Elite Mastercard - Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

• Frais fixes	3,80€/OPÉRATION
• Frais variables	2,70% DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de conversion monétaire[2]	
Autres retraits d'espèces par carte[3]	
• Frais fixes	3,80€/OPÉRATION
• Frais variables	2,70% DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de change éventuels	

Autres retraits d'espèces (guichet d'une autre banque ou chez un commerçant labellisé)

• Frais fixes	7,10€/OPÉRATION
• Frais variables	2,20% DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de change éventuels	

[1] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

[2] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire

[3] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021.

Autres services par carte

Réédition du code confidentiel - Par courrier - par SMS	 15,60€ 9,80€
Frais de refabrication de la carte détériorée, perdue ou volée	GRATUIT
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte - en agence - sur internet	 12,30€ GRATUIT
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT
Envoi de la carte à l'étranger après notification	28,70€
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée)	GRATUIT sur les interfaces digitales et agences

Virements

Virement SEPA [1]

Opération libellée en euro à destination et en provenance d'un prestataire de services de paiement situé dans un pays de la zone SEPA. Les virements SEPA peuvent être classiques ou instantanés.[2]

Emission d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte détenu dans une autre Caisse Régionale et autre banque	GRATUIT	8,00€
Frais par virement occasionnel différé		8,00€
Frais par virement occasionnel avec valeur compensée		18,45€
VIREMENT SEPA PERMANENT	**Internet**	**Agence**
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	2,05€
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	2,05€
Réception d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●	GRATUIT	
Modification d'un virement SEPA classique permanent	GRATUIT	GRATUIT
Demande de rappel de virement SEPA classique ou instantané à l'initiative du donneur d'ordre		16,40€

[1] Pays de la zone SEPA (cf. carte en p.44) :

[2] Le virement SEPA classique est exécuté dans un délai de 1 à 3 jours ouvrables. Le virement SEPA instantané est exécuté immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni, cette liste est susceptible d'évoluer.

Virements (suite)

VIREMENT INSTANTANE SEPA	Internet	Agence
Frais par virement	GRATUIT	8,00€
Via WERO [1] - Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque [2]		
Frais par virement SEPA instantané occasionnel	GRATUIT	

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,11%, avec un montant minimum de 25,00€ et un maximum de 112,20€ Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (Cf. carte page 44), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.
Concernant les autres virements non SEPA, la Caisse régionale selon les consignes du client, la facturation des frais suivants :
- Option «Share» : frais partagés,
- Option «Our» : frais payés par le donneur d'ordre,
- Option «Ben» : frais payés par le bénéficiaire.

Émission d'un virement non SEPA

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL	
Frais par virement non SEPA occasionnel en agence • Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale • Vers un compte d'une autre banque	Frais proportionnels 0,11 % avec un minimum de 25,00€ et un maximum de 112,20 €
Frais par virement non SEPA occasionnel sur internet • Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale • Vers un compte d'une autre banque	Frais proportionnels 0,11 % avec un minimum de 20,00€ et un maximum de 112,20 €
EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA PERMANENT	
Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	21,50€/OPÉRATION
Frais par virement non SEPA permanent • Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale • Vers un compte d'une autre banque	Frais proportionnels 0,11 % avec un minimum de 25,00€ et un maximum de 112,20 €
Réception d'un virement non SEPA ▲●	
Frais par virement	23,05€/OPÉRATION

Prélèvements SEPA/TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Information premier prélèvement SEPA	4,00€
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT
Liste Blanche	17,00€

[1] Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisés. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.
[2] Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne.

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Délivrance d'un chéquier	GRATUIT
Chéquier remis en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier (frais de poste inclus) • en recommandé AR à la demande du client • en pli simple à la demande du client	 10,25€ 1,55€
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	20,00€
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	20,00€
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲[1]	20,00€
Frais de destruction de chéquier et carnet de remise pour non retrait dans les 3 mois suivant la mise à disposition	10,25€/CHEQUIER OU CARNET

[2] Dans la limite de 2 formules de chèques de banque par mois pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Gestion.	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 12/ an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)	**36,00€/MOIS DONT** 6,70 € **CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE**
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Emission et réception d'un virement non SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces par carte[1]	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro ou en devises[2], dans et hors d'un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèce de dépannage dans les agences de la Caisse régionale[3]	
Paiement par carte[4]	
En euro ou en devise[2], dans et hors d'un pays de l'EEE	**36,00€/MOIS DONT** 6,70 € **CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE**
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium[5]	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Prestige (version numérique)	
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	
Mon Sécuricoffre +	
50 Go	

[1] Avec la carte de paiement physique incluse dans l'offre.
[2] Hors frais de conversion monétaire
[3] Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole.
[4] Avec vos cartes de paiement (physique et virtuelle) incluses dans l'offre. Chaque carte bénéficie de ces forfaits.
[5] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Information.

Les offres Premium et Essentiel ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés entre 18-25 ans (inclus) et 26-30 ans (inclus)
Cf. page 35

Offre Premium

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Gestion	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 3 / an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	**16,99€/MOIS DONT 6,70€ CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE**
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements / an[2]	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[3]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 / an	
Retrait d'espèces par carte[4]	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro ou en devises[5], dans et hors d'un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèce de dépannage dans les agences de la Caisse régionale[6]	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Au delà des 10 virements inclus, se référer à la page 12 pour la tarification des virements non SEPA.
[3] Sauf gratuité imposée par la loi.
[4] Avec la carte de paiement physique incluse dans l'offre.
[5] Hors frais de conversion monétaire.
[6] Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole.

Offre Premium (suite)

Paiement par carte[1]	
Paiement par carte en euro ou en devise[2], dans et hors d'un pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium[3]	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	16,99€/MOIS DONT 6,70€ CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Merci pour l'info Premium (version numérique)	
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
5 Go	

Offre Essentiel

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Gestion	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[4] : 1/ an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Standard Mastercard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)	10,00€/MOIS DONT 2,00€ CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[1]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an	

[1] Avec vos cartes de paiement (physique et virtuelle) incluses dans l'offre. Chaque carte bénéficie de ces forfaits.
[2] Hors frais de conversion monétaire.
[3] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Information.
[4] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Offre Essentiel (suite)

Retrait d'espèces par carte[1]	10,00€/MOIS DONT 2,00€ CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro ou en devises[2] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèce de dépannage dans les agences de la Caisse régionale[3]	
Paiement par carte[1]	
Paiement par carte en euro ou en devise[2], dans et hors d'un pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus[4]	
Merci pour l'info	
• Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes / an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
5 Go	

1 Avec la carte de paiement physique incluse dans l'offre.
[2] Hors frais de conversion monétaire.
[3] Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole
[4] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Information.

Offre eko

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Gestion	GRATUIT
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique). **Facturation de 5 €/mois en cas de non-usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs**	GRATUIT
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Fourniture d'une carte de débit physique (carte de paiement à autorisation systématique).	EN OPTION : 1,00€/MOIS (cotisation carte)
Paiement avec la carte virtuelle et la carte physique en option	
Paiement par carte en euro ou en devise[1], dans et hors d'un pays de l'EEE	GRATUIT
Retrait avec la carte physique en option	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	GRATUIT
Retrait d'espèces en euro ou en devise[1], en France, dans la zone euro ou dans un pays de l'EEE, à un distributeur automatique d'un autre établissement	1,00€/RETRAIT à partir du 4ème retrait/mois
Retrait d'espèces en devise[1] dans un pays hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	GRATUIT
Assurance de la banque au quotidien (en option)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus	EN OPTION : 1,00€/MOIS

[1] Hors frais de conversion monétaire.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé [1]

LE SOCLE	
Tenue de compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Gestion	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
MODULE BUDGET PROTÉGÉ	
Ouverture et clôture de compte	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois/semaine)	**1,00€/MOIS**
Exonération pour l'ensemble des frais suivants : • Les commissions d'intervention • Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire • Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.	
2 chèques de banque par mois	
Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)	
Un changement d'adresse (1 fois / an)	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	

Offres qui ne sont plus commercialisées

Compte Service :	
- Optimum	**10,35€/MOIS**
- Epargne	**8,05€/MOIS**
- Découvert	**6,55€/MOIS**
- Equilibre	**5,70€/MOIS**
- Initial	**3,10€/MOIS**
Offre Globe Trotter 18-30 ans	**3,00€/MOIS**

[1] En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offre eko by CA

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Gestion	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS : • alerte si solde du compte inférieur à 20 € • alerte solde débiteur et rejet d'opérations • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement • alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole	
E-relevé mensuel	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Eko Mastercard » (cotisation carte)	2,00€/MOIS
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Délivrance d'un chéquier (sur demande)	
Retrait d'espèces par carte [1]	
Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an	
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an	



Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.
En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 30,00€ / chèque
• Montant du chèque supérieur à 50 € : 50,00€ / chèque

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Le Compte à Composer

LE SOCLE	
Tenue de compte	2,40€/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Gestion	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/07/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SecuriCOMPTE Découvert : versement de revenus complémentaires en cas de coup dur • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs[1]	De 1 à 500€	2,25€/MOIS
	De 501€ à 1 000€	3,05€/MOIS
	De 1 001 à 2 000€	4,00€/MOIS
	2 001€ et +	5,30€/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 30/06/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SecuriCOMPTE Découvert : versement de revenus complémentaires en cas de coup dur • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs[2]	De 1 à 300€	1,40€/MOIS
	De 301 € à 800€	2,35€/MOIS
	De 801 à 1 200€	3,20€/MOIS
	De 1 201 à 2 000€	4,15€/MOIS
	2 001€ et +	5,45€/MOIS

MODULE COMPTE SÉCURISÉ	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus[3]	2,90€/MOIS PREMIUM 4,45€/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Commande de carte en urgence	
Réédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	

[1] Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.
[2] Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.
[3] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

MODULE SUIVI @SSURÉ	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : **SécuriWEB** Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : **SécuriWEB Premium**	**3,20€/MOIS** **PREMIUM** **4,00€/MOIS**
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS : • alerte achat à distance • mini relevés (hebdomadaire) • alerte temps réel de gestion	

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	**COMPRIS ENTRE 5,00€ ET 5,99€**
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	**COMPRIS ENTRE 6,00€ ET 7,99€**
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	**COMPRIS ENTRE 8,00€ ET 9,99€**
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	**ÉGAL À 10,00€ ET PLUS**

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention
(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Plafond par opération	8,00€
• Plafond journalier	16,00€
• Plafond mensuel	80,00€

Montant pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.

• Plafond par opération[1]	4,00€
• Plafond journalier	8,00€
• Plafond mensuel[1]	10,00€



Bon à savoir !

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	20,50€/AN
Frais par saisie-attribution ou conservatoire	100,00€
Frais par paiement direct de pension alimentaire	100,00€
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 100 EUROS
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	30,00€/CHÈQUE
Procédure civile vaine	12,54€
Frais de mainlevée de saisie	29,25€
Lettre de dénonciation de découvert	18,50€
Mise en opposition pour douane	100,00€

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	8,15€
En cas d'interdiction bancaire :	
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00€
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,90€
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[2]	
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	30,00€/CHÈQUE
• Montant du chèque supérieur à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	50,00€/CHÈQUE
Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision	GRATUIT

[1] Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du code monétaire et financier.
[2] Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision[1]	
• Si paiement < 20 €	Montant du paiement
• Si paiement ≥ 20 €	20,00€
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	30,00€
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1]	
• Si l'opération < 20 €	Montant de l'opération
• Si l'opération ≥ 20 €	20,00€
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision[1]	
• Si l'opération < 20 €	Montant de l'opération
• Si l'opération ≥ 20 €	20,00€
Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision (Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)	20,00€
Frais par virement occasionnel incomplet	20,00€
Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision[1]	
• Si l'opération < 20 €	Montant de l'opération
• Si l'opération ≥ 20 €	20,00€

Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision — 25,00€/MOIS
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

[1] Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

Découverts et Crédits[1]

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	0,01€
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE : versement de revenus complémentaires en cas de coups durs [2]	FONCTION DU MONTANT DU DECOUVERT

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	0,01€
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE : versement de revenus complémentaires en cap de coups durs [2]	FONCTION DU MONTANT DU DECOUVERT

[1] Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.
[2] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique «Assurances et Prévoyance: mentions légales» p.37

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance Emprunteur facultative en couverture du découvert [1]	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : **Mon Crédit Dispo du Crédit Agricole** Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	NOUS CONSULTER

Peuvent être associées au Crédit Renouvelable

- Une carte Cartwin est une carte de crédit facultative associée à un crédit renouvelable utilisable au comptant ou à crédit lors du paiement avec la carte, en France et à l'étranger
- Une assurance emprunteur [1] : de 0.44% à 1,6% par mois, sur le solde restant dû, pas d'option, pas de % différent selon l'âge.

Frais de dossier	GRATUIT

Crédits qui ne sont plus commercialisés

Atout Libre Open	NOUS CONSULTER
Supplétis	NOUS CONSULTER

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel et Transition	NOUS CONSULTER
Eco-prêt à taux zéro	NOUS CONSULTER
Eco-prêt à taux zéro MaPrimeRénov'	NOUS CONSULTER
Eco-prêt à taux zéro PrimeRénov' Parcours accompagné TMO/MO	NOUS CONSULTER
Prêt Transition Logement, Prêt Transition Mobilité	NOUS CONSULTER
Regroupements de crédits [Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation et immobilier. Conformément à la réglementation, si le prêt comprend un ou plusieurs prêt(s) immobilier(s) dont le(s) montant(s) dépasse(nt) 60% du montant total, le droit du crédit immobilier, et non celui du crédit à la consommation s'appliquera.	NOUS CONSULTER
Frais de dossier [2]	1% DU CAPITAL EMPRUNTÉ MINI : 80€ ;MAXI: 300€
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance Emprunteur [1]	NOUS CONSULTER

[1] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p37.
[2] Non applicable pour certains prêts réglementés, dont Eco-PTZ.

Crédits Immobiliers

Crédit Immobilier

Prêt à Taux Zéro (PTZ)	NOUS CONSULTER
Eco-prêt à taux zéro	NOUS CONSULTER
Eco-prêt à taux zéro MaPrimeRénov'	NOUS CONSULTER
Prêt à l'accession sociale (PAS)	NOUS CONSULTER
Prêt conventionné	NOUS CONSULTER
Prêt Épargne Logement	NOUS CONSULTER
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	NOUS CONSULTER
Crédit relais	NOUS CONSULTER
Frais de dossier[1] • Montant minimum • Sur le prêt PAS	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ MINIMUM : 625€ 500€ MAXIMUM
Assurance Emprunteur[2]	NOUS CONSULTER

Frais de formalisation de garanties liés à la mise en place ou en cours de la vie d'un prêt

Frais de nantissement de produits d'épargne/ titres et assurance vie • Crédit Agricole • Hors Crédit Agricole	 160,00€ 320,00€
Garantie Gage sur véhicule	52,00€
Relance administrative	32,00€
Frais d'établissement d'acte de caution bancaire	1% DU MONTANT CAUTIONNÉ MINIMUM: 100,00€ MAXIMUM: 300,00€
Garantie Nantissement (parts/actions, gage hors véhicule immatriculable), délégation loyer, privilège du Trésor	188,00€
Garantie caution solidaire Frais de dossier Commission Frais de Gestion	 136,00€ GRATUIT GRATUIT

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter[3] - Internet (Sous réserve éligibilité) - Agence	 GRATUIT 37,00€
Modification sans avenant au contrat : périodicité, mise en place délai, report, modification de la date d'échéance	37,00€
Modification avec avenant au contrat : changement d'emprunteur, de garantie, transfert de prêt PAS, PTZ, modification d'amortissement, désolidarisation avec changement de garantie	SUR DEVIS MINIMUM : 250,00€ MAXIMUM : 1 000, 00€
Désolidarisation	220,00€
Attestations diverses liées au prêt	37,00€
Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT

[1] Non applicable pour certains prêts réglementés, dont Eco-PTZ, PTZ et Prêt épargne logement.
[2] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p.36.
[3] Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire.

Autres opérations liées aux crédits (suite)

Réédition de tableau d'amortissement - Internet (Sous réserve éligibilité) - Agence	GRATUIT 37,00€
Réaménagement de prêt Frais de dossier de réaménagement	1,5% DU CAPITAL MINIMUM: 1 200,00€
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	65,00€
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Décompte de remboursement de crédit consommation	GRATUIT
Remboursement anticipé	37,00€
Frais de jeu d'option non contractuelle	37,00€

Mainlevées de garanties sur prêts en cours ou soldés

Mainlevée de gage sur véhicule • < à 5 ans sur prêt en cours ou soldé • > à 5 ans	 58,00€ GRATUIT
Mainlevée (hypothécaire, de nantissement, de police d'assurance, d'épargne)	188,00€

Dysfonctionnements de crédits

Lettre échéance prêt en retard	GRATUIT
Frais sur échéance impayée (par échéance)	20,00€
Lettre A/R dénonce recouvrement amiable	GRATUIT
Mise en demeure prêt en retard	GRATUIT
Autres frais	NOUS CONSULTER

Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque (PEL,CEL, LEP et PEPS)	**142,00€**
Tandem (Placement des excédents de trésorerie)	**17,30€/MOIS**
Ecopage : Mandat d'épargne Actilibre[1]	**1,50€/MOIS**

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire, les dépôts à termes sont traités à la rubrique suivante :

Ouverture	**GRATUIT**
Taux bruts en vigueur	**NOUS CONSULTER**
Frais de gestion de compte d'épargne disponible inactif • Livret A, Compte Epargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret d'Epargne Populaire	**GRATUIT**

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et le Plan Épargne Logement	
Ouverture	**GRATUIT**
Taux bruts en vigueur	**NOUS CONSULTER**
Frais de gestion de Plan Epargne Logement inactif	**GRATUIT**
L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER individuel assurance vie)[2]	
Taux bruts en vigueur	**NOUS CONSULTER**
Droits d'entrée	**NOUS CONSULTER**
Rémunération	**NOUS CONSULTER**
Frais de gestion	**NOUS CONSULTER**

Placements financiers

Ouverture comptes titre et fonctionnement

Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA, d'un PEA-PME ou d'un PERI compte-titres	**GRATUIT**
Transfert de compte-titres ou d'un PERI compte-titres vers un autre établissement	**154,00€**
Transfert de PEA/PEA-PME[3] vers un autre établissement • Par ligne de Titres côtés • Par ligne de Titres non côtés	**15,00€*** **50,00€*** * Plafonnement de 150€
Ordre annulé, non-exécuté	**GRATUIT**
Mise en nominatif administré par ligne	**16,00€**
Mise en nominatif pur par ligne	**67,00€**
Opposition sur bons et mainlevée d'opposition sur bons	**30,50€**
Frais d'examen Titre	**10,50€**

[1] Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.
[2] Contrat souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 37
[3] En cas de transfert du PEA ou du PEA-PME d'un organisme vers un autre, les frais de garde et de tenue de compte prélevés par le premier organisme au cours de l'année du transfert ne peuvent excéder une part du plafond des frais de garde et de tenue de compte, proportionnelle à la durée effective de gestion du PEA ou du PEA-PME par cet organisme au cours de l'année. Lorsque les frais ont déjà été prélevés et qu'ils excèdent cette part, la différence est restituée au titulaire (art D. 221-111-1 du code monétaire et financier).

Solutions Accompagnées

Mandat de gestion	NOUS CONSULTER
Convention(s) Gestion Conseillée	NOUS CONSULTER

Service de Bourse en ligne :

Offre Bourse Initial	GRATUIT

Offre Bourse Intégral : Moins de 12 ordres par an 96,00€/AN, à partir de 12 ordres par an GRATUIT
Pour les titulaires d'Offre bourse Intégral, aucune opération ne peut être effectuée par les agences. Possibilité d'opération SRD et/ou Warrant tarif : nous consulter.

Ordres de bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

ORDRE DE BOURSE À DISTANCE PAR INTERNET (ETF compris)		
	Compte- Titres/ PERI CTO	PEA /PEA-PME [1]
OFFRE BOURSE INITIAL		
• X % du montant de l'ordre	0,60%	0,4846%
• Frais minimum par ordre	5,50 €	
OFFRE BOURSE INTÉGRAL		
• Ordre <= à 500 €	0,99€	0,48%
• Ordre compris entre 500 et 1 000 €	0,99€	0,18%
• Ordre > à 1 000 €	0,12%	0,12%

ORDRE DE BOURSE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE (ETF compris)		
	Compte-Titres/ PERI CTO	PEA /PEA-PME [1]
OFFRE BOURSE INITIAL		
• X % du montant de l'ordre	1,40%	
• Frais fixe par ordre	8,15€	1,1846%
• Frais minimum par ordre	17,00€	
OFFRE BOURSE INTÉGRAL		
• Ordre <= à 500 €	0,99€	0,48%
• Ordre compris entre 500 et 1 000 €	0,99€	0,18%
• Ordre > à 1 000 €	0,12%	0,12%
• Frais fixe par ordre en sus	8,15€	-

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)	
Frais proportionnels	0,035% JOUR DE COURTAGE

AUTRES SERVICES	
Ordres sur OPC	NOUS CONSULTER
Plan d'investissement en ETF (en selfcare)	0,20% du montant de l'ordre

Ordres de bourse hors Euronext

ORDRES DE BOURSE À DISTANCE PAR INTERNET (ETF compris)			
OFFRE BOURSE Initial		OFFRE BOURSE Intégral	
CTO/PERi CTO	PEA/ PEA-PME[1]	CTO/PERi CTO	PEA / PEA-PME[1]
0,60% du montant de l'ordre avec minimum par zone géographique USA = 16,00€ Europe/Canada = 20,00€ Asie/Autres = 80,00€	0,50%	0,50% du montant de l'ordre avec minimum par zone géographique USA = 16,00€ Europe/Canada = 20,00€ Asie/Autres = 80,00€	0,50%

[1] Limites à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE. Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres non côtés.

ORDRES DE BOURSE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE (ETF compris)			
OFFRE BOURSE Initial		OFFRE BOURSE Intégral	
CTO/PERi CTO	PEA /PEA-PME[1]	CTO/PERi CTO	PEA /PEA-PME[1]
1,40% du montant de l'ordre avec minimum par zone géographique USA = 16,00€ Europe/Canada = 20,00€ Asie/Autres = 80,00€	0,50 %	0,60% du montant de l'ordre avec minimum par zone géographique USA = 16,00€ Europe/Canada = 20,00 € Asie/Autres = 80,00 €	0,50 %
Frais fixe par ordre = 8,15€	-	Frais fixe par ordre = 8,15€	-

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)	
Frais proportionnels	0,035% JOUR DE COURTAGE
AUTRES SERVICES	
Ordres sur OPC	NOUS CONSULTER

Titres non côtés

Frais de souscription, de cession et autres opérations	1,20% PLAFOND 3 000€

Frais de courtage sur droits de souscription

TYPE DE COMMISSION		AGENCE	FIL BOURSE	OFFRE BOURSE INITIAL	OFFRE BOURSE INTÉGRAL
CTO	COMMISSION	1,32%	1,11%	0,55%	0,30%
	MINIMUM	3,50€	3,50€	1,75€	1,75€
PEA/ PEA-PME	COMMISSION	1,10%	1,10%	0,40%	0,40%

Droits de garde

Pour les détenteurs de l'offre bourse Integral	GRATUIT
Droit de garde : Forfait + Frais à la ligne + Frais en % de la valeur boursière au 31/12 de l'année de référence (par compte et par an)	
Forfait par CTO/PER TITRES	27,50€/AN
Forfait par PEA/PEA-PME	GRATUIT
Plafond de tarification par compte	460,00€

Types de valeurs	Tarif à la ligne	Tarif aux % de la valeur	
Crédit Agricole : Bon caisse, DAT, PS, CCI, Titres participatifs CA	GRATUIT	GRATUIT	
Crédit Agricole : SICAV, FCP, Actions, Obligation	GRATUIT	CTO 0,12%	PEA 0,10%
Autres Etablissements : OPCVM, FCP, Or, Obligations, Actions, CCI, Bons	5,00€ (25,00€ SI TITRES NON COTES)	0,40%	

[1] Limites à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE. Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres non côtés.

Transaction sur l'or

Achat - Vente d'or	2,50%
• Minimum de perception	50,00€
• Conditionnement avec sac plombé	10,50€
Frais d'essai et réfection de bulletin	89,00€
Frais de retour non conforme	73,50€

Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les mineurs

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc (10-17 ans)* • La cotisation de la carte Mastercard Mozaïc inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants : - retrait d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale, - retraits d'espèces par carte en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement, - retraits d'espèces par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, - retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, - paiements par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), - paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE).	GRATUITE JUSQU'À 17 ANS (INCLUS) 22,00€/AN À PARTIR DE 18 ANS[1]
Carte Cirrus Mozaïc de retrait (12-17 ans)	GRATUITE JUSQU'À 17 ANS (INCLUS) PUIS 14,30€/AN

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde (18-25 ans)	22,00€/AN
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc (12-17 ans)	24,00€/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter	51,00€/AN

* La carte Mozaic Black est souscriptible jusqu'à l'âge de 17 ans et peut être conservée par son titulaire jusqu'à ses 25 ans (inclus).

[1] Tarif applicable à compter de la cotisation annuelle qui suit les 18 ans du porteur.

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les jeunes entre 18 et 30 ans (inclus) bénéficient de tarifs spécifiques sur les cotisations des offres Essentiel et Premium, présentées pages 16 et 17. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.

	18 - 25 ans (inclus)	26 - 30 ans (inclus)
Offre Essentiel	3€/MOIS DONT 0,60€ CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE	6€/MOIS DONT 1,20€ CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Offre Premium	5€/MOIS DONT 2,09€ CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE	9€/MOIS DONT 3,77€ CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE

Offre qui n'est plus commercialisée

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)	3,00€/MOIS

Crédits et Découverts

Autorisation de découvert	NOUS CONSULTER
Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans),	NOUS CONSULTER
Prêt étudiant	NOUS CONSULTER
Good Loc (caution bancaire de loyers)	NOUS CONSULTER
Frais de dossier sur prêt à la consommation (jusqu'à 30 ans),	GRATUIT
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Lettre d'information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
Livret Jeune (12-25 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
Droits de garde (compte-titres, PEA/PEA-PME) jusqu'à 25 ans [1]	GRATUIT

[1] Le PEA et le PEA-PME ne peuvent être souscrits qu'à partir de 18 ans.

Opérations à l'étranger

Chèque

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin	0,15 % MINIMUM : 42,00€ MAXIMUM : 167,00€
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	0,15 % MINIMUM : 42,00€ MAXIMUM : 167,00€

Virements (voir rubrique «moyens et opérations de paiement)

Autres opérations

Retraits d'espèces par carte au distributeur automatique de billets : voir page 10	
Copie SWIFT	2,95€
SWIFT	9,40€
Mise en place d'un virement permanent internationale	21,50€
Diverses interventions,recherche fonds égarés, fraude	28,00€
Commission de change	0,11 % MINIMUM : 25,00€ MAXIMUM : 112,20€

Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER
L'assurance des accidents de la vie	NOUS CONSULTER
L'assurance dépendance : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance obsèques • Contrat de financement : fonction notamment du capital choisi et de l'âge de l'assuré • Contrat d'assistance	NOUS CONSULTER

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	NOUS CONSULTER
L'assurance multirisque habitation	NOUS CONSULTER
L'assurance deux roues	NOUS CONSULTER
L'assurance tous mobiles	NOUS CONSULTER

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	NOUS CONSULTER

Assurance Emprunteur NOUS CONSULTER

Assurance de la Banque au Quotidien

	Plus	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : **SécuriCOMPTE**[1]	24,00€/AN/COMPTE	50,40€/AN/COMPTE
	Standard	**Premium**
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : **SécuriWEB**	15,00€/AN/COMPTE	30,00€/AN/COMPTE

Cotisation à une offre d'assurance en cas d'imprévus de la vie (licenciement économique ou décès/PTIA accidentels) : SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 30/06/2017

Prix	Tranches de découvert
16,20€/AN/COMPTE	<= 300€
24,00€/AN/COMPTE	de 301 € à 2 000€
36,00€/AN/COMPTE	de 2 001€ à 3 000€

Cotisation à une offre d'assurance en cas d'imprévus de la vie (licenciement économique ou décès/PTIA accidentels) : SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/07/2017

Prix	Tranches de découvert
16,20€/AN/COMPTE	<= 500 €
24,00€/AN/COMPTE	de 501 € à 2 000€
36,00€/AN/COMPTE	de 2 001€ à 3 000€

[1] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave.
L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'information.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales
Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 023 097 (http://www.orias.fr»).

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 445 445 425 euros. Entreprise régie par le Code des assurance - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS. Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.
Les contrats d'assurance dommages

PREDICA – S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris
Les contrats d'assurance vie, décès et assurance dépendance.
Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam).
Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.
Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE.

Le PER est assuré par **CAAR** - Crédit Agricole Assurances Retraite - SA au capital de 319 116 250 € entièrement libéré. Fonds de retraite professionnel supplémentaire régi par le code des assurances Siège social 16 -18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris 905 383 667 RCS Paris.

EUROP ASSISTANCE - S.A. au capital de 61 712 744 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 89 rue Taitbout, 75009 PARIS - 451 366 405 RCS Paris - Numéro ADEME-IDU : FR398967_01DJMJ1.
APRIL INTERNATIONAL Care France - S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (HYPERLINK « http://www.orias.fr »www.orias.fr).
Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans.
Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par **Groupama Gan Vie** (garantie frais de santé), **Chubb Européen Group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives, assurance bagages, incident et interruption de séjour et assistance juridique) NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

PREVISEO OBSEQUES SA au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.
Les prestations d'assistance des contrats « Assistance Obsèques ».

Succession

> Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 5 octobre 2026[1].

Mineurs	GRATUIT
Majeurs	GRATUIT
Montant total des soldes des avoirs < 10 000 €	GRATUIT
Montant total des soldes des avoirs > ou = 10 000 €	1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DU MONTANT FIXÉ PAR LA RÈGLEMENTATION[2]
Frais de transfert Compte Titres vers un autre établissement	135,00€

> Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes entre le 13 novembre 2025 et le 5 octobre 2026.

Mineurs		GRATUIT
Majeurs		
Montant total des soldes des avoirs < ou = 6 000€		GRATUIT
Montant total des soldes des avoirs > 6 000 €		
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier[2]	Succession non complexe[3]	GRATUIT
	Succession complexe[3]	1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DE 650 €
Frais de transfert Compte Titres vers un autre établissement		135,00€

> Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes avant le 13 novembre 2025.

Frais d'ouverture et de traitement	GRATUIT
- Avoirs bancaires <= 2 000€	1,00 % DES AVOIRS AVEC UN MIN
- Avoirs bancaires > 2 000€	DE 70,00€ ET UN MAX DE 650,00€
Frais de gestion annuels (lorsque le dossier de succession est traité durant une période supérieure à 12 mois)	80,00€/AN
Frais de transfert de fonds vers une autre banque (hors groupe Crédit Agricole)	120,00€
Frais de transfert PEL et Compte Titres vers un autre établissement	135,00€

Bon à savoir !

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouvert à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

[1] Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL), et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

[2] Montant prévu par l'article D312-1-3 du code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 29 décembre 2025 était de 857 euros.

Autres Services

Mon Sécuricoffre+

• 5 Go [1,2]	3,00€/MOIS
• 50 Go [1,2]	5,00€/MOIS

Protection des particuliers

• la télésurveillance [3]	Formule Initiale à partir de 23,90€/MOIS Formule Intégrale à partir de 34,90€/MOIS NOUS CONSULTER
• Téléassistance Formule domicile [4]	À partir de 29,90€ /mois ÉLIGIBLE AU CRÉDIT D'IMPÔT
• Téléassistance Formule aidant [4]	à partir de 42,90€/MOIS ÉLIGIBLE AU CRÉDIT D'IMPÔT

Magazines Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique) • Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents	48,00€ /AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08€ /AN
Merci pour l'info Premium (version numérique) • Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique	18,00€ /AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08€ /AN
Merci pour l'info Essentiel (version numérique) • Accès au service " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes / an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique	12,00€ /AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08€ /AN

[1] Conditions en vigueur au 02/06/2025.
[2] Offre réservée aux clients des Caisses régionales Crédit Agricole ayant souscrit au service Crédit Agricole en ligne.
[3] Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2123-12-23-20240389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».
[4] Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR ASSISTANCE, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792.

Autres Services (suite)

Magazines (suite) Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Abonnement papier et numérique

Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	31,60€/AN
Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	22,90€/AN
Régal (Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts)	27,90€/AN
Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	23,90€/AN
Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts)	49,80€/AN
Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)	19,90€/AN
Parents (Abonnement de 6 n°/an précédé d'un n° offert)	18,90€/AN

Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications N°Cristal 09 69 32 34 40
APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone…) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes

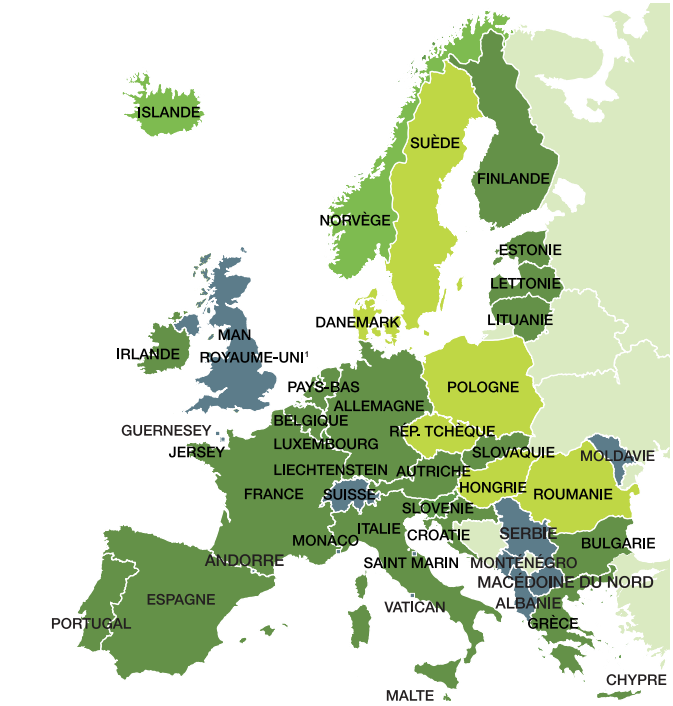

- Pays de la zone Euro*
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

[1] Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

[2] La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.

Résoudre un litige

Vos interlocuteurs internes

Pour vos services bancaires, vos produits/services financiers et s'agissant de la commercialisation de vos contrats d'assurance

En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements souhaités sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations. Vous pouvez lui faire part de votre réclamation à l'oral (par exemple : au cours d'un entretien en agence avec votre conseiller ou par téléphone) ou par écrit (par exemple : par courrier à l'adresse postale de votre agence).

Dans le cas où vous avez formulé votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.
Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse service Conformité et Réclamations Clients du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, 94 rue Bergson BP 524, 42 007 SAINT-ETIENNE Cédex 1 , ou en allant sur notre site Internet :

https://www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire/particulier.html

Pour vos assurances (en dehors des réclamations portant sur la commercialisation de votre contrat d'assurance)

Votre réclamation liée à la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance est prise en charge par nos collaborateurs expérimentés et formés sur le traitement des réclamations.

En premier recours amiable : votre conseiller bancaire ou le service de gestion en charge de votre sinistre ou le service réclamation de votre assureur

Votre conseiller bancaire. Votre conseiller bancaire est votre interlocuteur au quotidien. Il est à votre disposition afin de répondre à vos attentes et vous proposer des solutions adaptées à vos besoins. Il est l'interlocuteur privilégié auprès duquel vous adresser en cas de réclamation liée à votre contrat d'assurance. Vous trouverez ses coordonnées sur votre relevé de compte. Il mettra tout en œuvre pour parvenir à un accord.

Le service de gestion en charge de votre sinistre. Le service de gestion en charge de votre sinistre, et en particulier votre gestionnaire avec lequel vous êtes en relation pour un sinistre dommages (auto, habitation, santé et autres) est à votre disposition afin de répondre à vos attentes et vous proposer des solutions adaptées à vos besoins. Vous pouvez lui faire part de votre réclamation par téléphone, par courrier postal ou électronique.

Dans le cas où vous avez formulé votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit.

Le service réclamation de votre assureur. Si à l'issue de votre échange, vous n'avez pas obtenu entière satisfaction ou si vous souhaitez contacter directement le service réclamation de l'assureur, vous avez la possibilité de formuler une réclamation écrite.

Selon la nature du contrat, vous pouvez vous adresser :

Pour un contrat d'assurance dommages (auto, habitation, santé et autres), assuré par Pacifica, à :

Pacifica – Service consommateurs
8-10, boulevard de Vaugirard
75724 Paris cedex 15

Pour un contrat d'assurance-vie épargne ou retraite assuré par Predica, à :

Predica – Relation et Service clients
16-18, boulevard de Vaugirard
75724 Paris cedex 15

Pour un contrat d'assurance prévoyance, décès, obsèques ou d'assurance emprunteur assuré par Predica ou CACI, à :

Crédit Agricole Assurances – Service réclamation
TSA 82222
59652 Villeneuve d'Ascq cedex

Pour un contrat d'assurance emprunteur assuré par CNP Assurances, à :

CNP Assurances - Service réclamation
TSA 81566
75716 Paris cedex 15
recours.emprunteurs@cnp.fr

Pour un contrat d'assurance-vie retraite assuré par Crédit Agricole Assurances Retraite, à :

Crédit Agricole Assurances Retraite
Centre de gestion
TSA 66004

Concernant les contrats assurés par CAMCA, à :

CAMCA Mutuelle - Service Réclamations
53, rue La Boétie
75008 Paris
reclamations.camca@ca-camca.fr

Pour un contrat d'assistance Carte Bancaire, à :

EUROP ASSISTANCE - Service réclamations Clients
23, avenue des Fruitiers CS 20021
93 212 Saint Denis Cedex
service.qualite@europ-assistance.fr

Pour un contrat d'assurance Carte Bancaire, à :

CAMCA courtage - Service Clients Cartes
53, rue de la Boétie
75008 Paris
serviceclientscartes@ca-camcacourtage.fr



Bon à savoir !

Nous accusons réception par écrit de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de son envoi. Nous apportons une réponse écrite à votre réclamation écrite au plus tard dans **un délai de 2 mois** à compter de son envoi.

Cas particulier :

- Si la réclamation écrite porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse écrite dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.

Le Médiateur : en dernier recours amiable

Après avoir adressé votre réclamation à notre établissement, vous avez la possibilité de faire appel gratuitement à un médiateur indépendant, avant toute action en justice, en l'absence de réponse dans un délai supérieur à 2 mois (15 jours ouvrables à compter de la date de réception de la réclamation si celle-ci est soumise à la Directive sur le Service de Paiement) ou de réponse non satisfaisante.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse Régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire du Crédit Agricole Loire Haute-Loire : peut être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produit d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :
- par son site Internet : https://www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr

- par mail à l'adresse suivante : ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr

- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Xavier de Kergommeaux, Médiateur de la consommation auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Loire Haute-Loire 68 avenue d'Iéna 75116 PARIS

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : de préférence par le formulaire électronique disponible sur le site internet de l'AMF https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation ou en scannant le QR code ci-dessous, ou encore par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2.

Le Médiateur de l'Assurance : peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance (hors commercialisation) : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante : www.mediation-assurance.org.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : https://consumer-redress.ec.europa.eu/index_fr

Document informatif à vocation non-publicitaire

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de Crédit, dont le siège social est 94 rue Bergson, BP 524, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 380 386 854. Inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 023 097 en qualité de courtier d'assurance. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 4202 2020 000 045 163 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, bénéficiant de la Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelles délivrées par CAMCA - 53 rue de la Boëtie 75008 PARIS, N°TVA intracommunautaire : FR00380386854. Tél : 04 77 79 55 00 (prix d'un appel local depuis un téléphone fixe, en France Métropolitaine, Hors surcoût éventuel, selon opérateur).
Fax : 04 77 79 57 49
Internet : www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire

FR234292_01BIRC

LE TRI FACILE PAPIER BAC DE TRI

01/2027 - Imprimé par Sud Offset Imprimerie Rue du Crêt de Mars, 42150 La Ricamarie